

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE

**COMMUNIQUE FINAL SANCTIONNANT LES TRAVAUX DU 3^{ème}
FORUM DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE**

(Brazzaville le 8 janvier 2023)

Le 8 janvier 2023, s'est tenu, dans la salle des conférences internationales du Palais des Congrès de Brazzaville, le 3^{ème} Forum de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

250 cadres et agents du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ont pris part aux travaux de ce forum : les chefs de secteurs agricoles, les directeurs départementaux de l'agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les chefs des centres d'appui techniques et des centres d'exploitation des machines agricoles, les directeurs généraux et centraux, les chefs de services, les coordonnateurs et chefs de projets du Ministère.

Le 3^{ème} Forum a porté sur l'appropriation de la stratégie nationale de développement agricole, issue du Plan National de Développement 2022-2026. Il fait au 1^{er} Forum organisé en avril 2018 et au 2^{ème} Forum organisé en 2020.

Le 3^{ème} Forum de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche a été organisé avec l'appui de Banque mondiale, à travers le Projet d'appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).

Trois points forts ont marqué le 3^{ème} Forum :

- la cérémonie d'ouverture ;
- le déroulement de l'atelier ;
- la cérémonie de clôture.

DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Prenant la parole en tant qu' Président de la Commission ad' hoc d'organisation du 3^{ème} Forum de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Monsieur Pascal Robin ONGOKA, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, après un succinct rappel des résultats des deux premiers forums, a décliné les principaux objectifs du forum, faire connaître la nouvelle stratégie de développement sectorielle par tous les cadres et agents de son ministère, avant de souhaiter que les échanges se tiennent et se déroulent de manière ordonnée et dans le respect des uns et des autres.

Monsieur Paul Valentin NGOBO, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, a formulé les meilleurs vœux à tous les participants, avant de se féliciter de la présence de tous ses collaborateurs, y compris en provenance des districts.

Il a rappelé que le Plan National de Développement (PND) 2022-2026 place l'agriculture, au sens large, comme le premier pilier du développement de la République du Congo, pour une croissance inclusive aux fins d'une économie intégrée, durable et génératrice des richesses.

Dans ces conditions plusieurs stratégies ont été proposées dont celle relative à l'agglomération des acteurs, à travers les zones agricoles protégées.

DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Deux thèmes ont été développés :

- Présentation du PND 2022 ;
- Promotion de l'entrepreneuriat agricole par l'agglomération des acteurs.

Le premier thème a été présenté par Monsieur Novaly NDZOUÉ-ONGAGNA, Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Il a rappelé les principaux axes de développement contenus dans le PND et a assisté

sur les programmes du secteurs agricoles, notamment ceux relatifs à la mise ne place des zones agricoles protégées.

Le 2^{ème} thème a été présenté par Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Il a mis en relief, entre autres, l'augmentation de la production locale, l'amélioration de la balance commerciale, réduction des importations, l'augmentation de la croissance, la baisse des prix des produits sur le marché local.

Il a rappelé que 80% des produits consommés par les ménages sont d'origine animale et que le goulot d'étranglement de la production animale locale est la cherté de l'aliment de bétail et l'accès aux intrants nécessaires à la provenderie.

Le sorgho, culture adaptée au stress hydrique, a été identifié comme une alternative au maïs en tant que source d'hydrate de carbone dans la fabrication de l'aliment de bétail.

La mécanisation des activités agricoles à moindre coûts est un maillon essentiel de causalité, au même titre que la maîtrise des itinéraires techniques et l'accès aux intrants.

A cet effet, les espaces aménagés offrant les meilleures conditions de production, à l'image des Zones Agricoles Protégées, sont considérées comme un accélérateur de la production pour les producteurs individuels, les petites et moyennes entreprises, les organisations de producteurs, les groupements, les coopératives, les porteurs individuels de projets, etc.

Ces zones fondées sur une approche géographique sont conçues dans une démarche économique et sociale afin de favoriser l'attraction des agri preneurs et la fidélisation de la production agricole.

A l'issue de ces exposés, des échanges ont eu lieu. Les détails des thèmes proposées seront publiés sur le site web du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture placée sous la supervision **Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**, a connu une seule allocution. Il a remercié les participants pour la pertinence de leurs interventions et a invité tous les cadres et agents à revendiquer chacun sa place dans les ZAP, avant de déclarer clos les travaux du 3^{ème} Forum de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

Fait à Brazzaville, le 8 janvier 2023

Les participants